

## **2&3 ROUES ELEC**

Société à responsabilité limitée, au capital de 20 000 euros  
Siège social : 148 Boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS  
RCS PARIS 952 719 318  
(la « Société »)

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE Du 22 MAI 2025**

---

Les associés de la société 2&3 ROUES ELEC, Monsieur Quentin Francisco BOGROS et Monsieur Pierre Henry Marie MOULIN, détenant ensemble l'intégralité du capital social de la Société et des droits de vote, ont décidé unanimement sous seing privé des décisions suivantes d'assemblée générale mixte.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux stipulations des articles 22 et 23 des Statuts de la Société, prend acte de la cession ce jour par Monsieur Pierre MOULIN de l'intégralité de ses parts de la Société au profit de Monsieur Quentin BOGROS.

En conséquence de cette cession, l'intégralité des parts de la Société est réunie entre les mains de Monsieur Quentin BOGROS.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la première résolution ci-dessus :

- l'article 6 des Statuts de la Société est supprimé ;
- l'article 8 des Statuts de la Société est modifié comme suit, qui annule et remplace l'article 8 dans son ancienne rédaction :

*« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES*

*Les 200 parts sociales de la Société sont attribuées à Monsieur Quentin BOGROS, deux cents parts sociales en pleine propriété,*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts*

*Toutes les parts sociales représentant le capital social et elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Sur démission de Monsieur Pierre MOULIN, acceptée par Monsieur Quentin BOGROS, il est constaté la fin des fonctions de cogérant de Monsieur Pierre MOULIN telles qu'elles résultaient de la décision unanime des associés du 11 mai 2023.

Monsieur Quentin BOGROS reste donc seul gérant de la Société.

Il est donné entier et valable quitus à Monsieur Pierre Moulin pour son mandat de cogérant.



PM

QB

## QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées et signer tout acte y relatif ou nécessaire à la mise en œuvre de ces résolutions.

A Paris, le 22 mai 2025

<p>Monsieur Quentin BOGROS</p> 	<p>Monsieur Pierre MOULIN</p> 
--	---

QB PM